



Strasbourg, le 30 juin 2025

Nos réf. : B318/SSi-09/MG-CU/2025  
Objet : Consultation publique - Projet de mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau dans le cadre du projet de centre de données/data center porté par Microsoft : contribution d'Alsace Nature

Monsieur Fabian JORDAN  
Président de Mulhouse Alsace  
Agglomération (m2A)  
9 avenue Konrad Adenauer  
68390 SAUSHEIM

Monsieur le Président,

Alsace Nature souhaite contribuer à la consultation publique citée en objet, qui doit se terminer fin de ce mois.

La déclaration de projet emportant la Mise En Compatibilité (MEC) du PLU de Petit-Landau est présentée comme émanant directement du sommet « Choose France » qui s'est tenu en 2018 et ayant pour objectif de favoriser l'investissement et l'activité économique sur le territoire national, « avec la perspective d'investir 15 milliards d'euros pour 10 000 emplois créés ». Le domaine de l'IA est particulièrement visé, avec 7 projets au service de l'économie et de la société « pour que la France puisse accéder au rang de leader européen de l'intelligence artificielle ».

L'approbation de la révision du SCoT de la Région Mulhousienne (mars 2019) a identifié le site de Petit-Landau sur la bande-rhénane, entre la RD52 et le Grand canal d'Alsace, comme l'un des derniers grands sites d'extension à vocation d'activité sur l'agglomération. Le SCoT indique que le site de Petit-Landau pourrait être dédié à de l'industrie embranchée fer (par le prolongement des viabilités et du réseau ferroviaire fret actuellement limités plus au nord à Hombourg), et constituerait une véritable extension du port d'Ottmarsheim. Compte-tenu de la hauteur de la digue sur ce secteur, l'objectif est d'aménager une zone « sèche » sans accès direct à la voie fluviale.

**alsace nature**

Secrétariat général  
8 rue Adèle Riton  
67000 Strasbourg  
Tél : 03.88.37.07.58  
siegeregion@alsacenature.org

[www.alsacenature.org](http://www.alsacenature.org)

Ce site de près de 50 ha, décliné en zone AU au PLU de Petit-Landau, approuvé en 2014, appartient majoritairement au Syndicat mixte pour la gestion des ports du Sud Alsace, et a vocation à accueillir à terme des activités industrielles et logistiques (extension de la Zone Industrielle Mulhouse-Rhin dit « ZIMR »).

C'est dans ce contexte que le géant américain Microsoft a annoncé vouloir investir 4 milliards d'euros pour développer une infrastructure cloud et IA, associée à de la formation et à « l'accélération de start up françaises », via l'aménagement d'un Data Center « nouvelle génération » sur une surface d'environ 38 ha.

Si le projet se situe bien dans une zone prévue à l'industrie dans le SCoT M2A, les zones AU du PLU de Petit-Landau et UE du PLU de Hombourg datent d'une quinzaine d'années environ. Les documents d'urbanisme ne permettent actuellement pas l'aménagement du site, la zone n'ayant pas été ouverte à l'urbanisation dans les 9 ans suivant sa création et n'ayant pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune et du SMO. Une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est donc sollicitée.

Après analyse du dossier présenté, Alsace Nature émet les remarques et inquiétudes détaillées ci-après.

### **1.- Un projet trop peu détaillé**

Le principe même de la planification urbaine est de permettre d'atteindre des points d'équilibre entre les différentes fonctions des espaces. Alors que le site concerné était destiné à une vocation industrielle portuaire, la réorientation de ce « port sec » vers une activité ne mettant pas à profit le transport fluvial peut poser question. En effet, les capacités de développement (et de consommation foncière qui s'y rattachent) ne peuvent être sans fin dans une région où le foncier se raréfie et où les enjeux d'indépendance alimentaire, de biodiversité, de qualité d'eau, de résilience des milieux naturels, nécessitent une reconquête urgente. Les éléments portés à la connaissance du public dans le cadre de la présente procédure ne permettent pas aux citoyens d'appréhender les arbitrages qui sont rendus. Les capacités du port sont-elles amputées définitivement de cette surface alors que d'autres dossiers récents (l'extension du port sud à Ottmarsheim) laissaient entendre une nécessité absolue de développement des capacités portuaires ?

De plus, les éléments portés à la connaissance du public sur le projet de Data Center sont peu détaillés à ce stade, ce qui ne permet pas d'avoir une analyse précise des incidences environnementales du projet, notamment vis-à-vis de la consommation énergétique, de la ressource en eau, des risques et du bruit généré par l'infrastructure.

Ces éléments nous paraissent nécessaires pourtant pour que le public puisse se forger un avis et ainsi prendre part à la présente consultation en toute connaissance de cause.

### **2.- Un choix foncier qui questionne**

Les enjeux fonciers, sociaux, écologiques et climatiques ne sont plus les mêmes aujourd'hui qu'il y a 15 ans et le territoire doit faire face à de nombreux enjeux qui lui font face.

Urbaniser, dans ces conditions, 36 ha de terres agricoles doit nécessairement questionner sur l'adéquation du projet avec les besoins auxquels la population sera confrontée dans les années à venir. Nous déplorons que ces terrains productifs ne puissent être conservés et mis à profit pour assurer l'autonomie alimentaire de

l'agglomération pour le bien être des générations futures (les données numériques, elles, ne se mangent pas). Plus grave, sur l'ensemble de cette zone agricole, 11 ha sont cultivés en Agriculture Biologique présentant ainsi un effet bénéfique indéniable sur les enjeux climatiques et de biodiversité.

Ainsi, le SCoT avait plutôt fléchi la vocation de ces terres pour l'implantation d'industries ou de logistique (sur des lots d'environ 5 ha) pour lesquelles, dans un souci écologique ou de process, le raccordement au fer ou à la voie d'eau était important. Se priver de cette possibilité en implantant à cet endroit une entreprise qui n'a nullement besoin de ces équipements paraît incompréhensible.

### **3.- Des effets minimisés**

Rappelons au préalable que les travaux de canalisation du Rhin ont détruit un écosystème autrefois très riche et diversifié, au profit de la navigation et de l'agriculture industrielle. Notre fédération de protection de la nature, déplore que le lit majeur du Rhin soit massacré une seconde fois avec une juxtaposition de projets industriels développés sur la « bande rhénane », à l'image de la centrale solaire, le port d'Ottmarsheim, le défrichement du boisement au Sud de Solvay, l'extension d'Euroglas, Tank Service, Tym logistique... autant d'aménagements qu'Alsace Nature a dénoncés de longue date, dès l'élaboration du SCOT.

Les effets cumulés de l'ensemble de ces projets ne sont pas abordés ni traités alors que c'est ce que demande le législateur et que cela constitue l'unique moyen collectif de s'assurer que la succession des projets dans le temps ne vienne pas peser trop lourdement sur les milieux naturels ou sur notre capacité à répondre à nos besoins futurs (alimentaires, écosystémiques, adaptation au changement climatique, etc.).

Si nous soulignons le souhait du SMO de laisser plus de 25 % du foncier initialement mobilisable en zone « naturelle » (et donc de prévoir l'aménagement de 36 ha), nous constatons que le bilan environnemental est très déficitaire.

Si les espaces agricoles présentent moins d'enjeux écologiques que d'autres habitats et que les principaux espaces boisés sont évités, il n'en reste pas moins que le projet va générer des impacts sur la faune ordinaire liée aux grandes cultures (Alouette des champs...), des dérangements et potentiellement des pertes d'espèces dans les bosquets et boisements en limite de propriété avec plusieurs espèces protégées (Linotte mélodieuse, Bruant jaune, Milan noir, Gobemouche gris...). Il va également altérer la trame verte qui permet à la faune de se déplacer au bord du Rhin.

Rappelons que le site jouxte des milieux rhénans classés Natura 2000, RAMAR , etc.

Aucunes mesures de réduction, mais surtout de compensation, ne sont pourtant proposées dans le dossier. C'est aussi le cas pour l'imperméabilisation des sols qui va relarguer du CO2 et anéantir la vie souterraine.

Aménager ce projet sur les bords du Grand Canal d'Alsace nous pose question, notamment en termes de pollutions du fleuve en cas d'accident (comme cela a été le cas avec les serveurs OVH à Strasbourg il y a quelques années).

Nous déplorons que l'étude des dangers et des risques n'ait pas été présentée au public et cela ne peut qu'inquiéter la population et les associations environnementales. En effet, nous relevons que certains bâtiments (SEVESO I) seront situés à 1 km seulement des habitations de Petit-Landau et à proximité directe du Rhin. Or, rappelons que l'incendie du serveur OVH Cloud à Strasbourg en 2021 a eu des coûts financiers (estimés à plus de 105 millions d'euros) et environnementaux très importants, qui ne sont toujours pas « purgés » et qui pourraient se voir encore alourdis par des litiges toujours pendants (indemnisation de clients). L'utilisation de grandes quantités d'eau puisées dans le Rhin pour éteindre l'incendie a généré des eaux polluées par les cendres, les métaux lourds (plomb, cadmium) et potentiellement des fluides frigorigènes. La gestion de ces eaux, pour éviter la contamination du Rhin et des nappes phréatiques, a nécessité des mesures de collecte et de traitement. Les serveurs, batteries au plomb, et câbles détruits ont produit des déchets dangereux contenant des métaux lourds et des plastiques brûlés. L'incendie a généré des rejets toxiques de fioul et de gaz fluorés et a produit énormément de déchets non recyclables.

De plus, l'ensemble de ces coûts sont loin d'avoir été supportés par l'entreprise puisque les interventions d'urgence ont nécessité des moyens importants et mobilisé plus d'une centaine de pompiers, une flottille de véhicules et l'utilisation d'un bateau-pompe franco-allemand pour puiser l'eau du Rhin. Bien que le coût exact de ces interventions ne soit pas public, les opérations d'extinction, qui ont duré plusieurs heures, ont engendré des dépenses significatives pour les services publics (non directement imputées à OVHcloud, mais relevant des coûts sociétaux).

Par ailleurs, les serveurs du Data Center doivent être maintenus à une température entre 18°C et 27°C maximum, avec un écart de 10°C entre l'air intérieur et l'air extérieur. Dans le contexte de la plaine du Rhin, qui subit de forts épisodes de chaleur, voire de canicules en été, il est fort probable que l'usage des groupes électrogènes ne sera pas si exceptionnel qu'annoncé et que le projet va donc générer des émissions gazeuses et du bruit, en plus d'être sous « tension » (surchauffe).

A cela s'ajoute le fait que tous les Data Center sont tenus de faire des tests réguliers de leurs groupes électrogènes pour s'assurer de leur fonctionnement. Cela n'est pas non plus décrit dans les documents mis à disposition du public.

Ainsi, nous serions en droit d'attendre des estimations plus complètes et argumentées que celles fournies dans les documents mis à consultation et qui ne fournissent pas une image fiable de la réalité d'une exploitation d'un Data Center.

Soulignons également que le Data Center va produire un réchauffement de l'air localement et créer un îlot de chaleur, dans un contexte où les canicules et sécheresses sont de plus en plus fréquentes avec le changement climatique. Même si l'air réchauffé et expulsé par les serveurs sera refroidi dans des unités CRAC et CRAH, un échauffement et un assèchement de l'air extérieur sont inévitables.

De la même manière, nous nous inquiétons également du bruit généré par l'aménagement pour la population locale et l'environnement (bâtiments élevés et bruyants au droit d'un openfield dans un contexte rural). Si des mesures sont prévues pour les habitants proches, la faune des boisements adjacents sera directement impactée avec potentiellement des incidences sur la reproduction et l'hivernage des oiseaux. Les études démontrant l'effet du bruit sur les cortèges faunistiques sont

connues de longue date et il est donc particulièrement surprenant qu'aucun document ne vienne expliquer quelle prise en compte sera faite de ce facteur de perturbation.

Par ailleurs, l'empreinte carbone d'un tel projet est largement minimisée, le dossier indique que les seuls rejets atmosphériques sont liés au fonctionnement occasionnel (sans précision de ce que recouvre « l'occasionnel ») des groupes électrogènes de secours, et que seuls les composants Nox, CO et SO<sub>2</sub> feront l'objet d'un suivi interne régulier.

Le dossier occulte ainsi l'énergie grise des matériaux nécessaires à la construction des bâtiments sur 36 ha (béton, acier) et à la production des serveurs informatiques (dont des métaux rares).

Rappelons ici qu'entre 2016 et 2024, l'empreinte carbone des Data Centers dans l'impact global du numérique est passée de 16 % à 46 %, et que cela continue de croître rapidement.

117 millions de tonnes de ressources sont utilisées par an pour produire et utiliser les équipements numériques, soit 1,7 tonnes par français et par an. Les Data Centers représentent 46 % de l'empreinte carbone du numérique auxquels s'ajoutent les réseaux à hauteur de 4 % supplémentaires.

L'empreinte carbone générée pour un an de consommation de biens et services numériques en France en 2022 représente l'équivalent de 4,4 % de l'empreinte carbone nationale (en hausse de 16 % par rapport à 2020) soit 29,5 Mt CO<sub>2</sub>eq, ce qui représente un peu moins que les émissions totales du secteur des poids lourds.

Cela nous paraît assez inquiétant et contradictoire avec les objectifs de sobriété et de réduction des émissions visés par les accords de Paris notamment.

Enfin, nous ne pouvons pas ne pas aborder la question de la consommation énergétique. Le dossier est très évasif sur le sujet et n'indique à aucun moment la consommation électrique prévue par le projet, ni la source d'énergie sur laquelle l'entreprise compte appuyer son exploitation.

La consommation énergétique du projet semble loin d'être optimisée. Nous notons que le Data Center opte pour le free-cooling pour refroidir ses serveurs et les maintenir à 27°C maximum, l'usage de la méthode des bains de liquides diélectriques n'a pas été envisagée, alors que cela permet de recycler des huiles de cuisson ou de vidange usagées et que ce système pourrait, à terme, permettre de réduire la consommation électrique de 80 %.

Enfin, l'Union Européenne vise la neutralité carbone des Data Centers d'ici 2030. Une ambition qui risque toutefois de se heurter à la croissance prévue en matière de consommation énergétique, puisque d'après une étude commandée par la Commission Européenne, la consommation d'énergie des Data Centers devrait augmenter de 28 % d'ici 2030.

Autre alternative, l'utilisation de la chaleur fatale, une étude de l'ADEME estime à 3,6TWh la chaleur fatale des Data Center en France, soit la consommation en chauffage de 360 000 logements. La stratégie française Énergie-Climat ambitionne

de multiplier par cinq la récupération de chaleur fatale livrée dans les réseaux, et de valoriser 25 à 29 TWh de chaleur fatale d'ici 2035. Pourtant, au regard de l'implantation du projet, une valorisation de la chaleur (et de la consommation d'eau) ne pourrait se faire qu'au prix de travaux connexes conséquents qui n'apparaissent nullement dans le dossier soumis à consultation.

Les seuls éléments à disposition sont la politique de verdissement de Microsoft qui vise une consommation 100 % ENR à l'échelle mondiale en 2025 et la pose de panneaux photovoltaïques en toiture pour une partie en autoconsommation. Alors que les scénarios de développement des EnR pour assurer la production électrique en Alsace (Alter Alsace Energie) indiquent qu'il va falloir couvrir plus de 10 000 ha de terres avec des panneaux photovoltaïques en Alsace (en intégrant une part de sobriété, le développement prioritaire du photovoltaïque en toiture et une part de méthanisation), l'installation d'un tel aménagement énergivore pose réellement question.

Aussi, cela ne nous dit rien sur la politique de sobriété de l'entreprise, ni en interne, ni sur les usagers en bout de chaîne. Produire du besoin avec de l'IA est une responsabilité qui devrait amener les industriels à mieux traiter leurs impacts.

Rappelons que les Data Center consomment près de 3 % de l'électricité produite dans le monde. 11 % de la consommation électrique française est liée aux services numériques, soit 51,5 TWh (65 TWh si on prend en compte la consommation électrique des Data Centers situés à l'étranger).

Soulignons au passage que la Directive Européenne sur l'Efficacité Énergétique (DEE) de 2022 rend obligatoire pour tous les Data Centers de plus de 500 kWh la publication d'un ensemble de données sur leurs consommations. Or, en mars 2025, ces données n'étaient toujours pas disponibles, alors que le journal Guardian estimait que les émissions de gaz à effet de serre des centres de données de Google, Microsoft, Meta et Apple étaient environ 662 % plus élevées que les déclarations officielles.

#### **4. - Une majoration des effets bénéfiques**

Le « rayonnement territorial » qui accompagne le projet de Data Center de Petit-Landau passe en partie par la promesse de création de 200 emplois directs et indirects mais également par une volonté de s'inscrire plus largement dans le territoire et de créer des emplois qui seraient formés par « Microsoft DataCenter Academy », des actions de formation et du soutien apporté à des projets socio-économiques dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche (UHA, KMØ, Ecole42, Technistub, CFAI...) contribuant au développement économique et au rayonnement du territoire grâce aux partenaires du digital et de l'IA et/ou de la cybersécurité de Microsoft, de l'innovation, avec le concours d'associations et de partenaires publics et privés locaux, soutien des populations à acquérir des compétences liées au numérique, dynamisation des entreprises locales. Dans les faits 200 emplois pour une consommation foncière de 36 ha conduit à un ratio de 5,5 emplois à l'ha (d'emplois directs et indirects). Outre le fait que le distinguo entre emplois directs et indirects n'est pas produit, laissant un doute que la réalité de ce que recouvre ce chiffre, il s'avère que ce dernier est particulièrement bas par rapport aux autres activités industrielles qu'on peut trouver le long du Rhin dans les divers ports et encore plus des annonces faites par le Président de la République lors du sommet « Choose France » où 15 milliards

d'investissements sur le territoire français devaient générer la création de 10 000 emplois. Avec 4 milliards d'euros pour 200 emplois directs et indirects nous sommes bien loin de ce ratio. Dès lors, il est permis de se poser la question de cet « accompagnement » qui semble être mis en avant pour masquer ce ratio très faible.

Si on rajoute à cela l'accompagnement qui est fait de l'arrivée de cette entreprise (avantages fiscaux, financements publics, etc.), c'est au final une très forte part d'argent public qui est mobilisée pour un très faible effet sur l'emploi et des conséquences bien réelles sur le territoire, le cadre de vie, les enjeux climatiques locaux, la souveraineté alimentaire, etc.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, Alsace Nature émet un avis défavorable à ce projet et à la mise en compatibilité du PLU de Petit-Landau.



Michèle Grosjean  
Présidente d'Alsace Nature



Christian UHRWEILLER  
Vice-président en charge de la  
coordination du Haut-Rhin